

Comité

International

Olympique.

Comité International Olympique

(Fondé en 1894.)



PRÉSIDENT

M. le baron Pierre DE COUBERTIN, *Lausanne*
(Suisse) et 20, rue Oudinot (*Paris*).

MEMBRES

Amérique Centrale : MM. J. P. MATHEU, consul général
de San Salvador, 18, avenue Klé-
ber, *Paris*.

Argentine : (Siège vacant.)

Australie : R. COOMBES, 138, Castlereagh street,
Sydney, N. S. W. (Australie).

Belgique : le comte Henry de BAILLET-LATOUR,
23, rue du Trône, *Bruxelles*.

le baron DE LAVELEYE, *Jette-St-Pierre*
(Belgique).

Brésil : R. DO RIO BRANCO, ministre du Bré-
sil, Bernerhof, *Berne* (Suisse).

Canada : le major général Sir John HANBURY
WILLIAMS, 11, Eaton Place, *Lon-
dres*.

- Chili : C. SILVA-VILDOSOLA, « El Mercurio »
Santiago de Chili (Chili).
- Danemark : le colonel HANSEN, *Kastrup* (Dane-
mark).
- Egypte : Angelo C. BOLANACHI, *Alexandrie*
(Egypte).
- Equateur : DORN Y DE ALSUA, ministre de l'Equa-
teur, 91, avenue de Wagram, *Paris*.
- Espagne : le marquis DE VILLAMEJOR, sénateur,
70, Calle de Velazquez, *Madrid*.
- Etats-Unis : le professeur W. M. SLOANE, Stan-
worth, *Princeton*, N. J. (Etats-
Unis).
- Allison V. ARMOUR, 10, West
43^d street, *New-York*.
- Bartow S. WEEKS, Supreme Court
Chambers, *New-York*.
- Finlande : Ernst KROGIUS, *Helsingfors* (Finlande).
- France : le marquis DE POLIGNAC, 146, avenue
des Champs-Élysées, *Paris*.
- le comte CLARY, 7, rue Bayard, *Paris*.
- Albert GLANDAZ, 57, boulevard Lan-
nes, *Paris*.
- Grande- le duc DE SOMERSET, Grosvenor square,
Bretagne : *Londres*.
- le Rév. R. S. DE COURCY LAFFAN,
1, Brunswick-House, Palace Gar-
dens Terrace, Kensington, *Londres*.

- Grèce : le comte **Alexandre MERCATI**, *Athènes*.
- Hollande : le baron **F. W. DE TUYLL**, *Vogelensang* (Hollande).
- Italie : l'Hon. **Carlo MONTU**, 39, rue du Pô, *Turin* (Italie).
le marquis **GUGLIELMI**, député, *Rome*.
- Japon : **Jigoro KANO**, directeur de l'École normale supérieure et de l'Institut impérial de Jiu Jitsu, *Tokyo*.
- Luxembourg : **Maurice PESCATORE**, député, château de Septfontaines, près *Luxembourg* (grand-duché de Luxembourg).
- Mexique ; **Miguel DE BEISTEGUI**, 48, rue Belliard, *Bruxelles*.
- Monaco : le comte **A. GAUTIER-VIGNAL**, 20, boulevard de Carabacel, *Nice* (France).
- Norvège : le commandant **SVERRE**, Légation de Norvège, *Paris*.
- Nouvelle-Zélande : **Arthur MARRYATT**, *New-Zealand*.
- Zélande : **A. A. A.**, *Wellington* (Nouvelle-Zélande).
- Pérou : **Carlos F. DE CANDAMO**, *Biarritz* (France).
- Pologne : (Siège vacant.)
- Portugal : le comte **DE PENHA-GARCIA**, 28, chemin des Cottages, *Genève* (Suisse).

- Roumanie : Georges A. PLAGINO, 16, strada
Crinului, *Bukarest* (Roumanie).
- Russie : le prince Léon OUBOUSSOFF, *Petro-
grad* (Russie).
- Serbie : le commandant Sw. DJOUKITCH, *Bel-
grade* (Serbie).
- Sud Afrique : (Siège vacant.)
- Suède : le général BALCK, 17, *Strandvägen,
Stockholm*.
le comte Clarence DE ROSEN, *Väsby
villa, Äs* (Suède).
- Suisse : le baron Godefroy DE BLONAY, châ-
teau de *Grandson* (Suisse).
- Tcheco- le Dr Jiri GUTH, 4, *Pricna ul. Pra-
Slovaquie : gue* (Bohême).

STATUTS

BUT

Le Comité International Olympique, auquel le Congrès de Paris a confié la mission de veiller au développement des Jeux Olympiques solennellement rétablis le 23 juin 1894, se propose :

1° d'assurer la célébration régulière des Jeux ;
— 2° de rendre cette célébration de plus en plus parfaite, digne de son glorieux passé et conforme aux idées élevées dont s'inspirèrent ses rénova-

teurs ; — 3° de provoquer ou d'organiser toutes les manifestations et, en général, de prendre toutes les mesures propres à orienter l'athlétisme moderne dans les voies désirables.

RECRUTEMENT

Le Comité International Olympique est permanent et se recrute lui-même à raison d'un membre au moins, de trois au plus, pour chaque pays représenté. Le nombre des pays représentés n'est pas limité. Les membres doivent se considérer comme les délégués du Comité International Olympique auprès des fédérations et sociétés de sport et d'exercices physiques de leurs pays respectifs. Ils ne peuvent accepter de ces sociétés aucun mandat susceptible de les lier en tant que membres du Comité et d'entraver l'indépendance de leurs votes.

Les membres du Comité sont élus pour une période indéterminée. Peuvent toutefois être considérés comme démissionnaires ceux qui, pendant deux années pleines, n'auront pris part à aucune manifestation, réunion, vote, etc. La radiation pourra être prononcée par le Comité contre ceux de ses membres qui auraient trahi ses intérêts ou manqué aux lois de l'honneur ou de la bienséance.

RÉUNIONS

Le Comité International Olympique fixe lui-même les lieux et les dates de ses réunions selon les circonstances et les besoins. En dehors des réunions, le vote par correspondance est admis sur des questions précises telles que l'élection de membres nouveaux, etc. Les décisions sont prises à la majorité des votants. Toutefois les modifications aux présents règlements ne pourront avoir force de loi qu'à condition d'avoir réuni les suffrages favorables des deux tiers du nombre des membres inscrits au moment où le vote a lieu.

ADMINISTRATION

Le Comité désigne son président qui est élu pour dix années et rééligible. Le président représente et administre le Comité. Il peut demander à deux de ses collègues d'assumer les fonctions de secrétaire et de trésorier. Le Comité décide, s'il y a lieu, l'établissement d'une cotisation et en fixe le taux.

RÈGLEMENTS RELATIFS

A LA CÉLÉBRATION DES OLYMPIADES

1° Les Jeux Olympiques réunissent les *amateurs* de toutes les nations sur un pied d'égalité aussi parfait que possible.

2° Ils se célèbrent tous les quatre ans. On peut ne pas célébrer une Olympiade, mais ni l'ordre ni les intervalles ne peuvent en être changés.

3° C'est au Comité International qu'il appartient de désigner en temps voulu le lieu de la célébration de chaque Olympiade.

4° D'une manière générale ne doivent être qualifiés pour participer aux Jeux que les nationaux ou dûment naturalisés, à condition d'être aussi des amateurs reconnus par les Comités olympiques de leurs pays respectifs et d'une honorabilité incontestée.

5° Est considéré comme Comité national reconnu, tout Comité olympique qui est constitué par le ou les membres du Comité International pour le pays en question ou d'accord avec eux. La reconnaissance dure autant que l'accord entre eux. S'ils font part au Comité International que l'accord n'existe plus, la reconnaissance cesse *ipso facto*.

6° Les Jeux Olympiques doivent comprendre les catégories suivantes : Sports athlétiques, sports gymniques, sports de combat, sports nautiques, sports équestres, Pentathlons, etc...

Le siège social du Comité International Olympique est à Lausanne (Suisse).

Le XX^e anniversaire du Rétablissement des Jeux Olympiques a été célébré à Paris en juin 1914 en présence de M. le président de la République française. Le XXV^e anniversaire a été célébré à Lausanne en avril 1919 en présence de M. le président de la Confédération Helvétique.

Célébration des olympiades

- 1^{re} Olympiade (1896) Athènes.
 - 2^e Olympiade (1900) Paris.
 - 3^e Olympiade (1904) Saint-Louis.
 - 4^e Olympiade (1908) Londres.
 - 5^e Olympiade (1912) Stockholm.
 - 6^e Olympiade (1916) Berlin (non célébrée).
 - 7^e Olympiade (1920) Anvers.
 - 8^e Olympiade (1924) —
-

Congrès

Paris 1894 (Rétablissement des Jeux olympiques).

Le Havre 1897 (Hygiène et pédagogie sportives).

Bruxelles 1905 (Technique des exercices physiques).

Paris 1906 (Arts, lettres et sports).

Lausanne 1913 (Psychologie sportive).

Paris 1914 (Règlements olympiques).

Lausanne 1921 (Sports populaires).

Titulaires de la Coupe olympique

Touring Club de France	1906
Henley Royal Regatta	1907
Sveriges Centralförening för Idrottens främjande	1908
Deutsche Turnerschaft	1909
Ceska obec Sokolska	1910
Touring Club Italiano	1911
Union des Sociétés de gymnastique de France	1912
Magyar atletikai Club	1913
Amateur athletic Union of America	1914
Rugby School, England	1915
Confrérie Saint-Michel de Gand	1916
Nederlandsche Voetbal Bond	1917
Equipes sportives du front Interallié	1918
Institut Olympique de Lausanne	1919
Y. M. C. A. International College, Springfield	1920

